



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **14 mai 2018**

Décision n° **CP-2018-2416**

commune (s) : Lyon 3°

objet : Développement urbain - Projet urbain Part-Dieu - Cession, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle cadastrée DR 213 et située 190 rue Paul Bert, à SNCF Réseau pour la réalisation de la nouvelle voie ferrée dite voie L en gare de Lyon Part-Dieu

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 4 mai 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 15 mai 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, M. Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Rousseau, Mme Poulain (pouvoir à M. Grivel).

Absents non excusés : M. Bret, Mme Frih, M. Vesco.

Commission permanente du 14 mai 2018**Décision n° CP-2018-2416**

commune (s) : Lyon 3°

objet : **Développement urbain - Projet urbain Part-Dieu - Cession, à titre onéreux, d'une partie de la parcelle cadastrée DR 213 et située 190 rue Paul Bert, à SNCF Réseau pour la réalisation de la nouvelle voie ferrée dite voie L en gare de Lyon Part-Dieu**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 2 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

I - Contexte et désignation des biens cédés

SNCF Réseau envisage de créer une nouvelle voie ferrée, dite "voie L", en gare de Lyon Part-Dieu. Ce projet a été déclaré d'utilité publique par l'arrêté préfectoral n° 69-2016-12-22-018 du 22 décembre 2016.

La réalisation de ce projet nécessite l'acquisition d'une emprise de 725 m² sur la parcelle de terrain nu, libre de toute occupation, cadastrée DR 213 et située 190 rue Paul Bert à Lyon et appartenant à la Métropole de Lyon.

Aussi, SNCF Réseau s'est rapproché de cette dernière pour finaliser cette acquisition.

II - Conditions de la cession**1° - Le prix**

Aux termes des négociations, l'indemnité principale a été fixée à la somme de 79 750 €, à laquelle s'ajoute, dans le cadre de la déclaration d'utilité publique (DUP) de la voie L une indemnité de emploi de 5 %, soit 3 987,50 €. Le montant total de cette transaction s'élève donc à la somme de 83 737,50 €.

2° - Les conditions particulières

Par ailleurs, il est précisé que les conditions particulières suivantes ont été négociées entre les parties :

- SNCF Réseau acquiert ledit terrain en l'état, sans garantie de la purge complète des fondations, de la pollution éventuelle du site, de la présence de terres non inertes, ainsi que des réseaux, et d'engins pyrotechniques. L'évacuation des éventuels équipements et encombrants encore présents seront à sa charge autant techniquement que financièrement,

- l'acquéreur s'engage à sécuriser par une clôture définitive scellée au sol, le reliquat de la parcelle cadastrée DR 213 conservé par la Métropole,

- l'acquéreur s'engage à prendre en charge l'ensemble des frais de géomètre,

- SNCF Réseau s'engage à entreprendre toutes les démarches nécessaires pour supprimer définitivement du plan local d'urbanisme (PLU) l'emplacement réservé n° 30 grevant les parcelles cadastrées DR 213 et DR 209, appartenant à la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Vu les termes de l'avis de France domaine du 27 septembre 2017, figurant en pièce jointe ;

DECIDE

1° - Approuve la cession à SNCF Réseau d'une emprise de 725 m² à détacher de la parcelle de terrain nu, libre de toute occupation, cadastrée DR 213 et située 190 rue Paul Bert à Lyon, pour un montant de 83 737,50 €, (indemnité de remploi de 3 987,50 € comprise), dans le cadre du projet de création d'une nouvelle voie ferrée, dite "voie L" en gare de Lyon-Part-Dieu.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette cession.

3° - La recette correspondant à la valeur de la sortie du bien, sera imputée sur l'autorisation de programme globale P07 - Réserves foncières et outils de l'action foncière, individualisée sur l'opération n° 0P07O4498, le 22 janvier 2018 pour la somme de 36 000 000 € en dépenses.

4° - La cession patrimoniale sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2018 et donnera lieu aux écritures suivantes :

- produit de la cession : 83 737,50 € en recettes - compte 775 - fonction 581,

- sortie estimée du bien du patrimoine métropolitain : 79 750 € en dépenses - compte 675 - fonction 01 et en recettes - compte 2111 - fonction 01 - opération n° 0P07O2752, écritures d'ordre aux chapitres 040 et 042.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 15 mai 2018.